



Résolutions du conseil communal du 14 mars 2023

Le Conseil,

- approuve le procès-verbal du 20 décembre 2022
- prend connaissance des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les marchés publics suivants :
 - acquisition d'ActivPanels (écrans interactifs) pour diverses écoles de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécialisé de la commune au cours de l'année 2022-2023
 - *acquisition de deux buts de mini-foot en remplacement de deux buts usagés et inutilisables*
 - fourniture de matériel de psychomotricité et de gymnastique
 - achat d'outillage (revu de l'article budgétaire pour le lot 3)
- autorise la disposition de deux douzièmes provisoires pour les mois de avril et mai 2023
- approuve :
 - le budget ordinaire et extraordinaire 2023
 - les nouveaux règlements pour la bibliothèque francophone et la ludothèque qui seront d'application au 1^{er} mars 2023
 - **et fait sien l'avis sur le Règlement Régional d'Urbanisme**
 - le Programme d'Action pour le Climat « Forest à l'horizon 2030 », l'inventaire des émissions et le diagnostic des risques et vulnérabilités
 - la convention de collaboration entre l'école La Cime, section horticulture, et la commune pour la gestion d'espaces verts
 - la modification du plan PSSP (plans stratégiques de sécurité et de prévention) 2023-2024 pour la commune de Forest
 - le transfert total d'un montant de 488.839,85 € de l'allocation ex-contrat de sécurité et de société 2022 compris dans la quote-part communale obligatoire au fonctionnement de la zone de police
- émet un avis favorable à l'approbation du compte 2021 de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame de l'Annonciation et du compte 2021 de la Fabrique de l'église Saint-Denis
- décide
 - d'adhérer au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et de payer les frais de cotisation annuelle de 3.011,00 €
 - d'adhérer à la Charte "La santé dans toutes les Politiques"
- prend acte

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2022, lors de laquelle il a été décidé de conclure un contrat avec XENY Consulting comme nouveau syndic pour la gestion de l'association des copropriétaires de la Résidence Abbaye, Chaussée de Bruxelles 43
- de l'irrécouvrabilité du montant de 2.868,50 euros suite au vol avec effraction à l'école communale De Puzzel, rue de Fierlant 35, 1190 Forest, dans la nuit du 2 au 3 avril 2015
- entend 9 questions orales
- prend acte
 - de la mise en disponibilité de 6 agents
 - de la démission d'un enseignant (régime francophone) et de deux enseignants (régime néerlandophone)
 - de l'interruption de carrière de 5 enseignants
 - de l'interruption de carrière pour congé parental de 4 enseignants
- octroie
 - un congé pour l'exercice d'une fonction mieux rémunérées à 2 enseignants
 - un congé pour prestations réduites à 4 enseignants
 - une mise en disponibilité pour maladie à des fins thérapeutiques à 5 enseignants
 - une mise en disponibilité pour convenances personnelles à 5 enseignants